



# Conseil économique et social

Distr. générale  
9 septembre 2020  
Français  
Original : anglais

## Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe

Groupe de travail des effets

Sixième session commune

Genève, 14-17 septembre 2020

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et questions administratives

## Ordre du jour provisoire annoté de la sixième session commune

Qui se tiendra virtuellement, et s'ouvrira le lundi 14 septembre 2020 à 13 heures

### I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et questions administratives.
2. Questions financières et budgétaires :
  - a) Groupe de travail des effets ;
  - b) Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe.
3. Actualité récente de la Convention.
4. Examen du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique :
  - a) Questions aux organes subsidiaires de la Convention ;
  - b) Recommandations pour l'examen : le point de vue scientifique (observations des centres scientifiques, des équipes spéciales et des programmes internationaux concertés).
5. État d'avancement des activités en 2020 et travaux futurs :
  - a) Groupe de travail des effets ;



- b) Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe :
  - i) Ajustements au titre du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique et amélioration et communication des données d'émission ;
  - ii) Mesures et modélisation ;
  - iii) Modèles d'évaluation intégrée ;
  - iv) Transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère.
- 6. Session thématique commune : la pollution par l'ozone.
- 7. Session thématique commune : les condensables.
- 8. Conclusions et recommandations.
- 9. Élection du Bureau :
  - a) Groupe de travail des effets ;
  - b) Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe.
- 10. Mise en commun des informations par les Parties.
- 11. Clôture de la réunion.

## II. Introduction

1. Les deux organes tiendront leur sixième session commune virtuellement du 14 au 17 septembre 2020.

## III. Ordre du jour provisoire annoté

### 1. Adoption de l'ordre du jour et questions administratives

2. Le secrétariat présentera des renseignements sur les questions administratives, dont les règles applicables à la formule virtuelle de la réunion. L'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques (EMEP) et le Groupe de travail des effets seront invités à adopter l'ordre du jour de leur sixième session commune tel qu'il figure dans le présent document<sup>1</sup>. Le calendrier provisoire est présenté dans le document informel *Organization of work during the sixth joint session* (Organisation des travaux de la sixième session commune).

#### Document(s) :

*Organization of work during the sixth joint session* (Organisation des travaux de la sixième session commune) (document informel).

### 2. Questions financières et budgétaires

3. Le secrétariat présentera la note sur les questions financières et budgétaires et informera les participants des faits récents concernant le versement des contributions obligatoires, volontaires et en nature destinées au budget de l'EMEP et au cofinancement des activités relatives aux effets en 2019 et en 2020. Il informera aussi les participants des faits récents concernant les contrats relatifs aux centres de la Convention en 2020 et des renseignements communiqués par les centres sur leurs dépenses totales de fonctionnement.

---

<sup>1</sup> Les documents de la session et d'autres documents d'information utiles seront disponibles sur la page Web de la session ([www.unece.org/index.php?id=52860](http://www.unece.org/index.php?id=52860)).

a) **Groupe de travail des effets**

4. Les participants devraient examiner le budget des centres relevant du Groupe de travail en 2021.

b) **Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe**

5. Les participants devraient examiner et adopter le budget détaillé des centres de l'EMEP en 2021, et soumettre la proposition de budget à l'Organe exécutif pour approbation.

**Document(s) :**

Questions financières et budgétaires  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2020/19-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/12).

**3. Actualité récente de la Convention**

6. La Présidente de l'Organe exécutif de la Convention et le secrétariat informeront les participants des questions découlant de la trente-neuvième session de l'Organe exécutif (Genève, 9-13 décembre 2019) (voir ECE/EB.AIR/144).

7. Les Présidentes de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail résumeront les travaux effectués par leurs Bureaux depuis la cinquième session commune. Les participants devraient examiner la coopération avec les autres organes relevant de la Convention et formuler des orientations pour la suite de ces travaux et débattre des activités futures des deux Bureaux.

**Document(s) :**

Activités des Bureaux de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe et du Groupe de travail des effets  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2020/9-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/20).

**4. Examen du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique**

8. À sa trente-neuvième session, l'Organe exécutif a adopté la décision 2019/4 par laquelle il a engagé l'examen du Protocole de Göteborg tel que modifié en 2012, et a aussi prié les organes subsidiaires de la Convention de mener en priorité des travaux qui appuient cet examen. L'annexe de la décision 2019/4 contient une liste des éléments susceptibles d'être utilisés pour préciser la portée et le contenu de l'examen.

a) **Questions aux organes subsidiaires de la Convention**

9. Les participants devraient avoir un débat sur les questions posées par le groupe d'examen relatif au Protocole de Göteborg, animé par M<sup>me</sup> Kimber Scavo (États-Unis d'Amérique), et répondre à ces questions. Les questions sont regroupées dans un document informel établi par le groupe d'examen.

**Document(s) :**

Questions aux organes subsidiaires de la Convention concernant l'examen du Protocole de Göteborg (document informel – à paraître).

b) **Recommandations pour l'examen : le point de vue scientifique (observations des centres scientifiques, des équipes spéciales et des programmes internationaux concertés)**

10. Outre les contributions scientifiques et techniques mentionnées à la section D de l'annexe de la décision 2019/4, les participants voudront peut-être examiner certains

nouveaux éléments possibles que les Bureaux élargis du Groupe de travail des effets et de l'Organe directeur de l'EMEP ont proposés, parmi lesquels :

- a) La protection des écosystèmes marins ;
- b) Les produits chimiques qui suscitent des préoccupations nouvelles, à savoir les produits tels que de nouveaux polluants organiques persistants, des pesticides ou des microplastiques, adoptés par l'industrie en remplacement de produits interdits ;
- c) Les émissions biogéniques, les sources naturelles et la combustion de la biomasse dans la modélisation intégrée et atmosphérique ;
- d) L'effet des variations des émissions de polluants atmosphériques en dehors de la région de la CEE sur les niveaux de concentration et les dépôts dans la région de la CEE.

11. L'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets devraient débattre et adopter le calendrier des contributions scientifiques au processus d'examen du protocole.

## **5. État d'avancement des activités en 2020 et travaux futurs :**

### **a) Groupe de travail des effets**

12. Les participants étudieront le rapport d'activité commun de 2020 sur les conclusions scientifiques utiles à l'élaboration de politiques, qui rend compte des principaux résultats des travaux menés dans le cadre de l'EMEP et du Groupe de travail des effets. Ils examineront aussi des documents techniques établis par les programmes internationaux concertés sur les activités relatives aux effets figurant dans le plan de travail 2020-2021 pour l'application de la Convention (ECE/EB.AIR.144/Add.2), ainsi que d'autres documents et publications communiqués par les programmes internationaux concertés. Les pays chefs de file rendront compte au sujet des activités récentes concernant la surveillance des écosystèmes, la modélisation et la cartographie, les publications et les réunions des équipes spéciales.

13. Les thèmes liés à la pollution ci-après seront abordés dans le cadre de l'examen des derniers résultats en date :

- a) Questions transversales ;
- b) Acidification et azote nutritif ;
- c) Ozone ; et
- d) Particules, métaux lourds et polluants organiques persistants.

Pour chacun de ces thèmes, des représentants des programmes internationaux concertés rendront compte de l'exécution des éléments correspondants du plan de travail et des autres activités menées. Les questions soulevées dans les rapports techniques des programmes internationaux concertés et au cours des ateliers seront aussi évoquées dans le cadre de ces exposés.

14. Des représentants du Bureau du Groupe de travail des effets et des programmes internationaux concertés rendront compte des progrès accomplis dans l'application des recommandations issues de l'examen des programmes concertés, notamment en ce qui concerne la création d'une page Web commune pour le Groupe de travail.

15. Les participants devraient prendre note des rapports techniques et de l'achèvement des points correspondants du plan de travail 2020-2021. Ils voudront peut-être formuler des orientations concernant les activités futures.

### **Document(s) :**

Rapport d'activité commun de 2020 sur les conclusions scientifiques utiles à l'élaboration de politiques  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2020/3-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/3).

Effets de la pollution atmosphérique sur les forêts  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2020/11-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/4).

Effets de la pollution atmosphérique sur les cours d'eau et les lacs  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2020/12-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/5).

Effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2020/13-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/6).

Effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2020/14-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/7).

Surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2020/15-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/8).

Modélisation et cartographie  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2020/16-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/9).

Effets de la pollution atmosphérique sur la santé  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2020/17-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/10).

**b) Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe**

16. Les participants devraient examiner les progrès des activités de l'EMEP en 2020 et en ce qui concerne le plan de travail 2020-2021 relatif à l'application de la Convention. Les représentants des centres et des équipes spéciales présenteront un bilan de la réalisation des éléments du plan de travail pour 2020-2021, en indiquant les résultats et les difficultés à cet égard, et leurs conséquences pour les objectifs de la stratégie à long terme au titre de la Convention pour la période 2020-2030 et au-delà (Organe exécutif, décision 2018/5).

**Document(s) :**

Rapport d'activité commun de 2020 sur les conclusions scientifiques utiles à l'élaboration de politiques  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2020/3-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/3).

*i) Ajustements au titre du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique et amélioration et communication des données d'émission*

17. *Ajustements au titre du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique* : Les représentants du Centre des inventaires et des projections des émissions et de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions informeront l'Organe directeur des résultats des analyses des demandes d'application de la procédure d'ajustement adressées par 10 Parties (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Luxembourg, Pays-Bas et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). Une Partie (Tchéquie) a présenté une nouvelle demande d'ajustement tandis que les autres Parties ont soumis de nouvelles données pour les ajustements approuvés au cours des années précédentes.

18. L'Organe directeur devrait examiner les résultats des analyses et adresser des recommandations à l'Organe exécutif à sa quarantième session.

**Document(s) :**

Examen des demandes d'ajustement  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2020/10-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/21).

19. *Amélioration et communication des données d'émission* : Les Coprésidents de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions rendront compte des progrès accomplis, y compris des résultats de la réunion conjointe annuelle de l'Équipe spéciale et du Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement de l'Agence européenne pour l'environnement (en ligne, 11-14 mai 2020).

20. Une représentante du Centre des inventaires et des projections des émissions informera l'Organe directeur de la situation concernant la communication de données sur les émissions, les travaux du Centre et les travaux relatifs à la qualité des données. Elle rendra compte des progrès accomplis dans le cadre du programme d'amélioration des

inventaires, s'agissant en particulier des examens approfondis des inventaires des émissions effectués durant la troisième étape et de l'expérience acquise pendant l'examen de 2020.

21. Les participants examineront et analyseront les questions d'assurance-qualité concernant les inventaires nationaux des émissions. Certains experts nationaux des Parties pourront être invités à présenter leurs vues sur les émissions communiquées au titre de la Convention, surtout lorsque les estimations des émissions font état de changements importants d'une année sur l'autre.

22. L'Organe directeur de l'EMEP devrait présenter des orientations sur les activités relatives à cette question.

**Document(s) :**

Inventaires et projections des émissions  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2020/6-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/17).

État actuel des données d'émission, processus d'examen et données d'émission pour les modélisateurs  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2020/7-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/18).

ii) *Mesures et modélisation*

23. Les rapports de situation et les rapports techniques pertinents pour l'évaluation des progrès accomplis en 2020 (voir liste de documents ci-après) pourront être consultés sur le site Web de l'EMEP<sup>2</sup>. Au titre de ce point, les représentants des équipes spéciales et des centres de l'EMEP feront rapport sur l'état d'avancement des activités relatives aux mesures et à la modélisation de la manière suivante :

a) Les Coprésidents de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation feront rapport sur l'état d'avancement des travaux, y compris les résultats de la vingt et unième réunion de l'Équipe spéciale (en ligne, 11-13 mai 2020) ;

b) Un représentant du Centre de synthèse météorologique-Ouest donnera un aperçu des activités de surveillance et de modélisation de l'acidification, de l'eutrophisation et des photo-oxydants, y compris de l'état d'avancement des travaux du Centre de coordination pour les questions chimiques et du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée, des travaux du Centre de synthèse météorologique-Ouest, des discussions au sein de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, ainsi que des travaux prévus jusqu'à la fin de 2020 ;

c) Un représentant du Centre de synthèse météorologique-Est donnera un aperçu des activités de surveillance et de modélisation des métaux lourds, de l'état d'avancement des travaux du Centre de coordination pour les questions chimiques, des travaux du Centre de synthèse météorologique-Est, des discussions au sein de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et des travaux prévus jusqu'à la fin de 2020 ;

d) Un représentant du Centre de coordination pour les questions chimiques donnera un aperçu des activités de surveillance atmosphérique et de modélisation des particules, y compris des travaux du Centre de synthèse météorologique-Ouest et du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée, des travaux du Centre de coordination pour les questions chimiques, des résultats des travaux de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et des travaux prévus jusqu'à la fin de 2020 ;

e) Un représentant du Centre de synthèse météorologique-Est présentera un aperçu des activités de surveillance et de modélisation des polluants organiques persistants, y compris des travaux du Centre de coordination pour les questions chimiques, des travaux du Centre de synthèse météorologique-Est, des résultats des travaux de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et des travaux prévus jusqu'à la fin de 2020.

24. Les participants devraient :

a) Débattre de l'état d'avancement de la stratégie de surveillance ;

---

<sup>2</sup> Voir [http://emep.int/emep\\_publications.html](http://emep.int/emep_publications.html).

b) Examiner les progrès de la coopération avec les experts nationaux, et formuler des orientations sur les moyens possibles de l'améliorer;

c) Examiner les progrès accomplis dans les activités de modélisation et de surveillance en 2020 dans tous les domaines susmentionnés et formuler des orientations quant à la poursuite de ces travaux ;

d) Formuler des orientations sur la poursuite des travaux de mesure et de modélisation.

**Document(s) :**

Mesures et modélisation

(ECE/EB.AIR/GE.1/2020/4-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/15).

Rapport de situation de l'EMEP 1/20, *Transboundary particulate matter, photo-oxidants, acidifying and eutrophying components* (à paraître)<sup>3</sup>.

Rapport de situation de l'EMEP 2/20, *Assessment of transboundary pollution by toxic substances: Heavy metals and persistent organic pollutants* (à paraître).

iii) *Modèles d'évaluation intégrée*

25. Le Président de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée rendra compte des activités menées, y compris des résultats de la quarante-neuvième réunion (en ligne, 20-22 avril 2020). Un représentant du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée rendra aussi compte des activités. Les participants devraient examiner les progrès accomplis et formuler de nouvelles orientations sur les travaux relatifs aux modèles d'évaluation intégrée.

**Document(s) :**

Modèles d'évaluation intégrée

(ECE/EB.AIR/GE.1/2020/5-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/16).

iv) *Transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère*

26. Les Coprésidents de l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère rendront compte des résultats des dernières activités et réunions que celle-ci a coorganisées ou auxquelles elle a contribué. Les participants devraient examiner et approuver les principales conclusions de l'Équipe spéciale et formuler des orientations concernant ses travaux futurs.

**Document(s) :**

Transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère

(ECE/EB.AIR/GE.1/2020/8-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/19).

Réponses à quatre questions de politique générale relatives au transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère (document informel).

## 6. Session thématique commune : la pollution par l'ozone

27. Une session thématique commune sera organisée pour examiner la question de la pollution par l'ozone. Cette session permettra aux centres de l'EMEP, aux équipes spéciales et aux programmes internationaux concertés relevant du Groupe de travail des effets de présenter les divers résultats et conclusions de leurs travaux qui présentent un intérêt pour le sujet considéré.

28. Le débat thématique sera centré sur l'étendue, les tendances et les sources de l'ozone troposphérique dans la région de la CEE. Les participants s'emploieront à déterminer :

a) L'état actuel des connaissances scientifiques concernant la pollution par l'ozone et ses sources ;

<sup>3</sup> Les rapports de situation de l'EMEP pour 2020 seront publiés à l'été ou à l'automne. Pour l'heure, le nom des auteurs et d'autres détails concernant ces publications ne sont pas disponibles.

b) Les besoins scientifiques à court et à long terme concernant la pollution par l'ozone ;

c) Dans la perspective de l'examen du Protocole de Göteborg, les indicateurs qu'il conviendrait de mettre en avant pour évaluer les effets de l'ozone sur les écosystèmes.

29. Les participants devraient formuler des orientations et des recommandations concernant des mesures et des activités complémentaires au sujet de la pollution par l'ozone, y compris afin d'aider les Parties.

## **7. Session thématique commune : les condensables**

30. Une session thématique commune sera organisée pour examiner la question des condensables. Cette session permettra aux centres de l'EMEP, aux équipes spéciales et aux programmes internationaux concertés relevant du Groupe de travail des effets de présenter les divers résultats et conclusions de leurs travaux qui présentent un intérêt pour le sujet considéré.

31. Un représentant du Centre de synthèse météorologique-Ouest présentera les résultats de l'atelier sur les meilleures approches du traitement des condensables dans les inventaires des émissions et dans la modélisation (en ligne, 17-19 mars 2020), qui a été organisé dans le cadre d'un projet de recherche financé par le Conseil des ministres des pays nordiques. Un avant-projet du rapport sera disponible sous forme de document informel à la sixième session commune.

32. Les participants devraient :

a) Examiner les moyens possibles d'améliorer le traitement (exhaustivité et cohérence) des condensables dans la modélisation de l'EMEP et la notification des inventaires nationaux des émissions ;

b) Formuler des orientations et des recommandations concernant des mesures et des activités complémentaires, y compris afin d'aider les Parties ;

c) Transmettre les orientations et les recommandations à l'Organe exécutif pour examen à sa quarantième session.

## **8. Conclusions et recommandations**

33. Les Présidentes de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets présenteront un résumé des conclusions et des recommandations de la réunion.

## **9. Élection du Bureau**

### **a) Groupe de travail des effets**

34. À la quatrième session commune (Genève, 10-14 septembre 2018), M<sup>me</sup> Isaura Rábago (Espagne) a été réélue en qualité de Présidente du Groupe de travail des effets. M<sup>me</sup> Alessandra De Marco (Italie) et M<sup>me</sup> Sonja Vidič (Croatie) ont été élues en qualité de nouvelles Vice-Présidentes, et M<sup>me</sup> Sabine Augustin (Suisse), M. Jesper Bak (Danemark), M. Thomas Dirnböck (Autriche) et M<sup>me</sup> Gudrun Schütze (Allemagne) ont été réélus en qualité de Vice-Présidents. Tous les membres du Bureau ont été élus pour un mandat de deux ans (ECE/EB.AIR/GE.1/2018/2-ECE/EB.AIR/WG.1/2018/2, par. 8).

35. Le Groupe de travail devrait élire son président et au moins trois vice-présidents d'après le règlement intérieur adopté par l'Organe exécutif de la Convention à sa vingt-huitième session, qui s'applique aussi au Groupe de travail (ECE/EB.AIR/106/Add.1, décision 2010/19, annexe, art. 21, par. 1). Conformément à l'article 17 du règlement intérieur, les présidents et vice-présidents sont élus pour un mandat de deux ans et sont rééligibles mais ne peuvent pas accomplir plus de deux mandats consécutifs, à moins que l'Organe exécutif n'en décide autrement. Le Groupe de travail voudra peut-être aussi décider de continuer d'autoriser la participation de représentants de la Commission européenne aux réunions du Bureau.



**b) Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe**

36. À la quatrième session commune en 2018, M<sup>me</sup> Laurence Rouil (France) a été réélue en qualité de Présidente de l'Organe directeur de l'EMEP. M. Xavier Querol (Espagne), M<sup>me</sup> Sonja Vidič (Croatie) et M. Rudolf Weber (Suisse) ont été réélus en qualité de Vice-Présidents. Tous les membres du Bureau ont été élus pour un mandat de deux ans (ECE/EB.AIR/GE.1/2018/2-ECE/EB.AIR/WG.1/2018/2, par. 7).

37. L'Organe directeur devrait élire son président et au moins trois vice-présidents d'après le règlement intérieur adopté par l'Organe exécutif de la Convention à sa vingt-huitième session, qui s'applique aussi à l'Organe directeur. L'Organe directeur voudra peut-être aussi décider de continuer d'autoriser la participation de représentants de la Commission européenne aux réunions du Bureau.

**10. Mise en commun des informations par les Parties**

38. Les représentants des Parties seront invités à établir et à présenter le bilan national des activités de surveillance et de modélisation menées par leur pays dans le cadre de l'EMEP ou de leurs propres activités relatives aux effets. Les Parties sont priées de présenter à la fois les succès obtenus et les obstacles rencontrés dans ces activités.

39. Les participants devraient examiner les bilans nationaux présentés à la session et recommander que les échanges d'informations de cette nature se poursuivent aux sessions futures.

**11. Clôture de la réunion**

40. Le secrétariat présentera une esquisse du rapport de la réunion. Les participants devraient adopter les décisions prises pendant la session commune et donner des instructions au secrétariat pour l'établissement de la version définitive du rapport.

---